

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	22
- votant par procuration	0
- absents	7
- total des votants	22

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 14 décembre 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi dix décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le 1^{er} décembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Afin d'assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, Conseillers Municipaux.

Absents :

M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, Mme Laurence HARDY, M. Jean-Yves GOGNET, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Evelyne BAILLEUL est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.124/12.20

Objet : Marché de télécommunication – Lots 1 à 5
Avenants de prolongation

Délibération n°: D.124/12.20

**Objet : Marché de télécommunication – Lots 1 à 5
Avenants de prolongation**

Monsieur BELGHAHCHEM rappelle que le Conseil Municipal a autorisé, lors de sa séance du 6 octobre 2014, la signature du marché de télécommunication décomposé en 5 lots pour une période de deux ans reconductible une fois à compter du 1^{er} décembre 2016.

Ce marché arrivant à son terme le 30 novembre 2020, il est nécessaire de procéder au lancement d'une procédure en vue de la signature d'un nouveau marché.

Afin de l'aider dans le montage technique permettant notamment de répondre aux besoins tout en diminuant les coûts télécom et en adaptant des forfaits data aux usages actuels, la ville a lancé une consultation pour le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ; ceci tardivement compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID-19.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que la procédure d'appel d'offres oblige à respecter des délais et que, dans l'attente de la mise en place du nouveau marché, il est nécessaire de prolonger le marché actuel de 5 mois à compter du 1^{er} décembre 2020 avec les sociétés SFR BUSINESS et ORANGE BUSINESS SERVICES, respectivement titulaires des lots 1 et 2 à 5,

Il est proposé au Conseil Municipal,

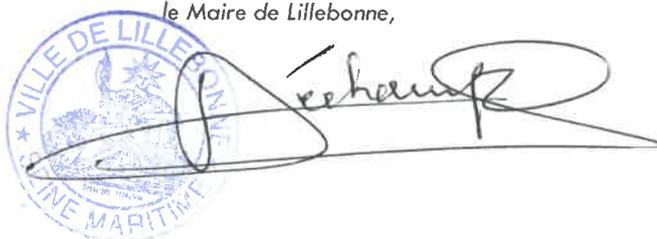
- d'approuver les avenants n°1 de prolongation de chaque lot du marché télécommunication,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer :
 - l'avenant n°1 du lot n°1 avec la société SFR BUSINESS
 - l'avenant n°1 des lots 2 à 5 avec la société ORANGE BUSINESS SERVICES.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*

The image shows a blue circular official seal of the Ville de Lillebonne. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'VILLE DE LILLEBONNE' at the top and 'CÔTE MARITIME' at the bottom. Overlaid on the seal is a large, stylized black ink signature.

OBJET

Lot n°1 : Téléphonie fixe

Raccordements numériques (T2), séquences SDA associées, acheminement des communications entrantes et sortantes vers toutes les destinations : locales, nationales, internationales, mobiles métropole, autres communications GSM (DOM, Internationale), numéro d'urgence, Audiotel, services de renseignements, numéros spéciaux et divers

Acheminement des communications sortantes des lignes analogiques et numériques (T0) des sites de la Ville vers les destinations : locales, nationales, internationales, mobiles métropole, autres communications GSM (DOM, internationale)

ENTRE

La Ville de Lillebonne,

Dûment représentée par Mme Christine DÉCHAMPS, le Maire ou son représentant, M. Kamel BELGHACHEM, 1^{er} Adjoint,

ET

Entreprise SFR BUSINESS

Dûment représentée par monsieur DE LAVALLADE Guillaume, Directeur Exécutif SFR à Société Française du Radiotéléphone (SFR)

1 Square Bela Bartok

75015 PARIS

IL EST CONVENU CE QU'IL SUIT

ARTICLE 1^{er} : Objet de l'avenant n°1

Le présent avenant a pour objet la prolongation du marché en cours pour une durée de 5 mois à partir du 1^{er} décembre 2020, soit jusqu'au 30 avril 2021.

ARTICLE 2 : Économie de l'avenant n°1 et du marché

Le marché conclu a été passé selon procédure d'appel d'offres (articles 25.1, 66, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés publics).

Le marché initial a été conclu sans montant minimum ni maximum.

Cet avenant n°1 n'a aucune incidence financière sur l'économie globale du marché.

ARTICLE 3 : Clause et renonciation

L'entreprise renonce à toutes réclamations ultérieures et toutes actions contentieuses pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

ARTICLE 4 : Autres clauses du marché

A l'exception des dispositions du présent avenant n°1, toutes les autres clauses du marché initial demeurent inchangées.

A _____, le

A Lillebonne, le

Le titulaire du marché
Cachet et signature

Le représentant du pouvoir adjudicateur

AVENANT N°1

OBJET

Lot n°2 : Téléphonie fixe

Raccordements analogiques et numériques (TO), séquences SDA associées, acheminement des communications entrantes et sortantes des sites de la Ville vers : numéro d'urgence, Audiotel, services de renseignements, numéros spéciaux, numéro libre appel

ENTRE

La Ville de Lillebonne,

Dûment représentée par Mme Christine DÉCHAMPS, le Maire ou son représentant, M. Kamel BELGHACHEM, 1^{er} Adjoint,

ET

Entreprise ORANGE BUSINESS SERVICES

Dûment représentée par monsieur LELOUAT Gilles, Directeur
à l'Agence Entreprises Normandie Centre
52 rue Eugène Turbat
45068 ORLEANS Cedex 2

IL EST CONVENU CE QU'IL SUIT

ARTICLE 1^{er} : Objet de l'avenant n°1

Le présent avenant a pour objet la prolongation du marché en cours pour une durée de 5 mois à partir du 1^{er} décembre 2020, soit jusqu'au 30 avril 2021.

ARTICLE 2 : Économie de l'avenant n°1 et du marché

Le marché conclu a été passé selon procédure d'appel d'offres (articles 25.1, 66, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés publics).

Le marché initial a été conclu sans montant minimum ni maximum.

Cet avenant n°1 n'a aucune incidence financière sur l'économie globale du marché.

ARTICLE 3 : Clause et renonciation

L'entreprise renonce à toutes réclamations ultérieures et toutes actions contentieuses pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

ARTICLE 4 : Autres clauses du marché

A l'exception des dispositions du présent avenant n°1, toutes les autres clauses du marché initial demeurent inchangées.

A Orléans , le 27 Novembre 2020

A Lillebonne, le

Le titulaire du marché
Cachet et signature

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Gilles
LELOUAT

Signature numérique
de Gilles LELOUAT
Date : 2020.11.27
08:37:37 +01'00'



AVENANT N°1

OBJET

Lot n° 3 : Services de téléphonie mobile

Concerne, pour l'ensemble des utilisateurs de la Ville :

La mise à disposition d'abonnements,

L'acheminement du trafic entrant sur chaque abonnement,

L'acheminement des communications téléphoniques sortantes vers toutes destinations fixes et mobiles.

La fourniture de terminaux mobiles associés aux ouvertures ou renouvellements d'abonnements (sous la forme de « packs »).

Les services à valeur ajoutée supportés par les réseaux et équipements, tels que les transports de données, PDA, smartphone, tablette, l'accès à internet ou les échanges multimédias (SMS, MMS, autres).

ENTRE

La Ville de Lillebonne,

Dûment représentée par Mme Christine DÉCHAMPS, le Maire ou son représentant, M. Kamel BELGHACHEM, 1^{er} Adjoint,

ET

Entreprise ORANGE BUSINESS SERVICES

Dûment représentée par monsieur LELOUAT Gilles, Directeur

à l'Agence Entreprises Normandie Centre

52 rue Eugène Turbat

45068 ORLEANS Cedex 2

IL EST CONVENU CE QU'IL SUIV

ARTICLE 1^{er} : Objet de l'avenant n°1

Le présent avenant a pour objet la prolongation du marché en cours pour une durée de 5 mois à partir du 1^{er} décembre 2020, soit jusqu'au 30 avril 2021.

ARTICLE 2 : Économie de l'avenant n°1 et du marché

Le marché conclu a été passé selon procédure d'appel d'offres (articles 25.1, 66, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés publics).

Le marché initial a été conclu sans montant minimum ni maximum.

Cet avenant n°1 n'a aucune incidence financière sur l'économie globale du marché.

ARTICLE 3 : Clause et renonciation

L'entreprise renonce à toutes réclamations ultérieures et toutes actions contentieuses pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

ARTICLE 4 : Autres clauses du marché

A l'exception des dispositions du présent avenant n°1, toutes les autres clauses du marché initial demeurent inchangées.

A Orléans , le 27 Novembre 2020

A Lillebonne, le

Le titulaire du marché
Cachet et signature

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Gilles
LELOUAT

Signature numérique
de Gilles LELOUAT
Date : 2020.11.27
08:38:30 +01'00'



AVENANT N°1

OBJET

Lot n° 4 : Accès Internet à débit non garanti

Fourniture d'accès Internet à débit non garanti sur support ADSL ou autre, et services associés.

ENTRE

La Ville de Lillebonne,

Dûment représentée par Mme Christine DÉCHAMPS, le Maire ou son représentant, M. Kamel BELGHACHEM, 1^{er} Adjoint,

ET

Entreprise ORANGE BUSINESS SERVICES

Dûment représentée par monsieur LELOUAT Gilles, Directeur
à l'Agence Entreprises Normandie Centre
52 rue Eugène Turbat
45068 ORLEANS Cedex 2

IL EST CONVENU CE QU'IL SUIT

ARTICLE 1^{er} : Objet de l'avenant n°1

Le présent avenant a pour objet la prolongation du marché en cours pour une durée de 5 mois à partir du 1^{er} décembre 2020, soit jusqu'au 30 avril 2021.

ARTICLE 2 : Économie de l'avenant n°1 et du marché

Le marché conclu a été passé selon procédure d'appel d'offres (articles 25.1, 66, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés publics).

Le marché initial a été conclu sans montant minimum ni maximum.

Cet avenant n°1 n'a aucune incidence financière sur l'économie globale du marché.

ARTICLE 3 : Clause et renonciation

L'entreprise renonce à toutes réclamations ultérieures et toutes actions contentieuses pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

ARTICLE : Autres clauses du marché

A l'exception des dispositions du présent avenant n°1, toutes les autres clauses du marché initial demeurent inchangées.

A Orléans , le 27 Novembre 2020

A Lillebonne, le

Le titulaire du marché
Cachet et signature

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Gilles
LELOUAT

Signature numérique
de Gilles LELOUAT
Date : 2020.11.27
08:39:15 +01'00'



AVENANT N°1

OBJET

Lot n° 5 : Accès Internet à débit garanti

Fourniture d'accès Internet à débit garanti sur support SDSL ou autre, et services associés.

ENTRE

La Ville de Lillebonne,

Dûment représentée par Mme Christine DÉCHAMPS, le Maire ou son représentant, M. Kamel BELGHACHEM, 1^{er} Adjoint,

ET

Entreprise ORANGE BUSINESS SERVICES

Dûment représentée par monsieur LELOUAT Gilles, Directeur
à l'Agence Entreprises Normandie Centre
52 rue Eugène Turbat
45068 ORLEANS Cedex 2

IL EST CONVENU CE QU'IL SUIV

ARTICLE 1^{er} : Objet de l'avenant n°1

Le présent avenant a pour objet la prolongation du marché en cours pour une durée de 5 mois à partir du 1^{er} décembre 2020, soit jusqu'au 30 avril 2021.

ARTICLE 2 : Économie de l'avenant n°1 et du marché

Le marché conclu a été passé selon procédure d'appel d'offres (articles 25.1, 66, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés publics).

Le marché initial a été conclu sans montant minimum ni maximum.

Cet avenant n°1 n'a aucune incidence financière sur l'économie globale du marché.

ARTICLE 3 : Clause et renonciation

L'entreprise renonce à toutes réclamations ultérieures et toutes actions contentieuses pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

ARTICLE 4 : Autres clauses du marché

A l'exception des dispositions du présent avenant n°1, toutes les autres clauses du marché initial demeurent inchangées.

A Orléans , le 27 Novembre 2020

A Lillebonne, le

Le titulaire du marché
Cachet et signature

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Gilles
LELOUAT

Signature numérique
de Gilles LELOUAT
Date : 2020.11.27
08:40:04 +01'00'